

La forêt privée

Un potentiel à considérer!

En Mauricie, le territoire forestier est principalement public, mais 20 % de la forêt représentent des territoires privés! Cette forêt privée appartient à des propriétaires dont les objectifs de possession et de production sont variés. La gestion de ces boisés est différente de celle mise en place pour la forêt publique... Dans ce publireportage, on trace un portrait de la forêt privée!

Où se trouve la forêt privée?

La forêt privée est habituellement située à proximité des villes et généralement en milieu rural habité, près de la population! En Mauricie, on la retrouve principalement au sud de la région, dans les basses-terres du St-Laurent et le long de la rivière Saint-Maurice. Il y a toutefois de grands blocs de forêt privée, plus au nord, entre La Tuque et Obedjiwan.

Qui sont les propriétaires?

On dénombre en Mauricie 6 600 propriétaires de lots boisés. Certains sont agriculteurs, alors que d'autres sont ouvriers, professionnels ou retraités. Certains utilisent leur boisé pour la pratique de loisirs, tels que la chasse et le camping, alors que pour d'autres, il s'agit d'une source de revenus ou d'un investissement, comme c'est le cas pour les acériculteurs (producteurs de sirop d'érable et de ses dérivés).

La mise en valeur de la forêt privée

Des organismes régionaux ont été instaurés afin d'aider les propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leurs boisés. En Mauricie, il y a l'Agence de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM), le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM) et les groupements forestiers. Les conseillers forestiers sont aussi un maillon de la chaîne. Ils interviennent à titre de consultants. La mission de l'AMFM est d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées dans une perspective d'aménagement durable. Le propriétaire d'un boisé d'au moins quatre hectares qui souhaite mettre en valeur sa forêt et avoir accès aux programmes mis en place par l'État doit d'abord demander à un ingénieur forestier de lui produire un plan d'aménagement de sa propriété. Ce plan lui permet d'enregistrer ses superficies forestières auprès de l'État et d'obtenir un statut de producteur forestier. Une fois enregistré, le producteur peut prendre contact avec un conseiller forestier accrédité par l'Agence afin de discuter des travaux d'aménagement qui pourraient être admissibles à une aide financière.

Groupements forestiers

Il y a de nombreux propriétaires de petits lots boisés en Mauricie. Pour accroître leur pouvoir décisionnel et pour partager coûts et ressources, certains propriétaires choisissent de se regrouper. Créés dans les années 1970, les groupements forestiers sont des entreprises collectives gérées par des regroupements de propriétaires de boisés privés. Les groupements sont connus sous plusieurs appellations (organisme de gestion en commun, sociétés sylvicoles, etc.) Leurs activités se concentrent sur l'aménagement de la forêt privée dans une optique de développement durable. En Mauricie, on retrouve 2 groupements forestiers : le groupement forestier de Champlain et le groupement forestier Maskinongé-Lanaudière.

On pourrait croire qu'il est préférable de se contenter de récolter la forêt publique et de laisser la forêt privée croître indéfiniment. Une telle approche aurait des conséquences importantes sur l'économie. En Mauricie, les activités sylvicoles effectuées en forêt privée génèrent des revenus de 17 millions de dollars et créent des centaines d'emplois.



La vente de bois en forêt privée

Afin de négocier des conditions de marchés intéressantes lors de la vente de leur bois, les producteurs ont formé des syndicats et offices de producteurs. Ces organismes sont chargés, entre autres, de s'assurer de la mise en marché des bois soit de négocier avec les usines, d'organiser le transport et d'effectuer le paiement du bois. Dans notre région, c'est le SPBM qui a cette responsabilité. Un producteur qui souhaite vendre son bois doit donc prendre contact avec le SPBM afin de s'assurer de tirer un maximum de profit de sa récolte. Le SPBM coordonne également les activités de transfert de connaissance auprès des propriétaires de forêt privée. Il propose des séances de formation et des services techniques auprès des propriétaires.

Le rôle multiressource de la forêt privée

On pense souvent au bois, mais de nombreuses autres ressources peuvent être valorisées, comme les produits forestiers non ligneux (PFNL). Les PFNL sont des biens d'origine végétale, autre que le bois, provenant des forêts ou des arbres. Les produits de l'érable, les petits fruits, les noix, le ginseng à cinq folioles et les champignons en sont de bons exemples. Certains demandent peu d'aménagement forestier et d'infrastructures, comme les champignons, alors que d'autres en nécessitent davantage, par exemple, les produits de l'érable. Les activités de prélèvement faunique constituent un autre aspect du rôle multiressource de la forêt privée. Bon nombre de propriétaires vont utiliser leurs terres pour la pratique de la chasse, de la pêche ou du piégeage, ce qui ajoute une valeur à la forêt.

Nos villes et villages ne seraient pas les mêmes sans les forêts qui les entourent. Source de revenus pour certains, source de loisir ou d'investissement pour d'autres, les richesses qu'elles procurent se renouvellent durablement lorsqu'un aménagement forestier durable y est mis en place. Fort heureusement, des organismes accompagnent les propriétaires forestiers et s'assurent ainsi de la saine gestion des forêts privées.